

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**VILLE D'EAUBONNE**  
**DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE – ARRONDISSEMENT D'ARGENTEUIL**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**SÉANCE DU MERCREDI 03 JUILLET 2024**

**DÉLIBÉRATION N°2024/105**

(en application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation	Nombre de conseillers	À l'ouverture
	En exercice :	35
	Présents	31
27/06/2024	Représentés :	4
	Votants :	35

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE TROIS JUILLET, A VINGT HEURES HUIT**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 27 juin 2024, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Marie-José BEAULANDE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

Mme BEAULANDE Marie-José, M. AUBIN Jean ; Mme MATTEI Christine, M. LE DÛS Bernard, Mme CARON Camille, M. MORISSE Tom, Mme MANA Julia, M. DUFOUR Quentin, Mme ROINÉ Corinne, M. LOUVRADOUX Francis, Mme DECHAUX BEN MANSOUR Hanen, M. MÉNARD Lionel, M. GRIMONPONT Régis, Mme LEGENDRE Flora, Mme BOUSSUARD-LE CREN Sylvaine, M. CHEMTOB Nicolas, Mme AMADOU Aïcha, M. ARMAND François, M. DUPLAA Jean-Marie, M. NOIRÉ Dominique, Mme ARONSSOHN Isabelle, Mme BOY Delphine, M. DUBLINEAU Grégoire, M. BALLOY Philippe, Mme CHARBONNIER Martine, M. PESSOA Carlos, M. RODSPHON Inthone, M. LE FUR Corentin, Mme ESTRADÉ Claude, M. BERTHAULT Grégoire, Mme DRAGIN Catherine, formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :**

M. MICHELET Cyril ayant donné pouvoir à M. LE DÛS Bernard  
Mme MARMECHE Christiane ayant donnée pouvoir à Mme MATTEI Christine  
M. LIMOUZIN Vincent ayant donné pouvoir à M. MÉNARD Lionel  
Mme MENEY Maryse ayant donnée pouvoir à M. DUBLINEAU Grégoire

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DUFOUR Quentin**

Accusé de réception en préfecture  
095-219502036-20240703-DEL2024-105-DE  
Date de réception préfecture : 16/07/2024

Accusé de réception en préfecture  
095-219502036-20240703-DEL2024-105-DE  
Date de réception préfecture : 16/07/2024



## CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2024

DÉLIBÉRATION N° 2024/105

Refonte des critères de subventions pour le développement  
du sport de haut-niveau aux associations sportives

Rapporteur : **Monsieur Jean AUBIN**, Adjoint à la Maire délégué aux Finances, aux Sports et au Numérique

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération n° 2004/05 du Conseil Municipal du 3 février 2004 fixant les principes généraux liés aux calculs des subventions de fonctionnement et aux conventions avec les associations sportives ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2006/135 du 21 novembre 2006 portant modification des modalités d'attribution des subventions aux associations sportives pour les écoles de sport ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2007/136 du 21 novembre 2006 relative à la modification des modalités d'attribution des subventions aux associations sportives pour le sport de haut-niveau ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n° 2007/125 du 20 novembre 2007 relative portant rectification d'une erreur matérielle dans la délibération n° 2006/135 du Conseil municipal du 21 novembre 2006 susvisée ;

**CONSIDÉRANT** que les modalités de calcul des subventions aux associations n'ont pas été révisées depuis les délibérations susvisées ;

**CONSIDÉRANT** la nécessaire refonte de la totalité des critères de répartition des subventions de fonctionnement au regard de la scission du CSME ainsi que celle antérieure de la JAE ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de revoir la totalité des critères de répartition de la subvention de haut-niveau, en raison des évolutions des pratiques et de la volonté de la commune de soutenir le développement du sport vers la compétition ;

**CONSIDÉRANT** que ces nouveaux critères seront décrits dans la charte de partenariat entre les associations sportives et la commune ;

**Après** avis des Commissions n°2 *Sécurité, Action Culturelle, Solidarité, Événementiel et Petite enfance* et n°3 *Éducation, Jeunesse et Sports* fusionnées du mardi 18 juin 2024 ;

**Après** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal,**

**A l'Unanimité (35 voix pour) des suffrages exprimés,**

35 voix pour : groupe Eaubonne Notre Ville, ensemble ! ; groupe Eaubonne une ambition renouvelée ; groupe Eaubonne Ensemble ; M. BERTHAULT Grégory et Mme DRAGIN Catherine non-inscrits.

✎ **ARTICLE 1 : APPROUVE** la refonte des critères de répartition des subventions du sport de haut-niveau en intégrant l'évaluation des critères comme suit :

ASSOCIATIONS				
SAISON SPORTIVE EN COURS			Nbre Points attribués	
NIVEAUX DE PERFORMANCE	Nombre de sportifs sélectionnés en phase finale de championnat /compétition	Départemental	5	
		Régional	15	
		National	45	
	Nombre d'équipes sélectionnées en phase finale de championnat/compétition	Départemental	20	
		Régional	60	
		National	180	
FORMATIONS	Nombre de stagiaires en perfectionnement athlètes	Sélection Ligues/Comités	Départemental	15
		Sélection Ligues	Régional	30
		Sélection Fédérations	National	50
	Nbre de stagiaires en formation Cadres	BE/BF/Dirigeants - Arbitres	60	
RESULTATS	Nombre de Podiums (1/2/3)	Départemental	50	
		Régional	100	
		National	200	
	Montée en Division supérieure (Dépt/Rég)	200		
	Classement du club en Niveau National	1000		
Club ayant obtenu un Label (Fédéral)	500			
ARBITRAGE	Nombre d'arbitres Officiels	Départemental	30	
		Régional	50	
		National	70	

ARTICLE 2 : RENOMME le dispositif pour *Subventions au soutien du sport en compétition*.



**Le Secrétaire de Séance,  
L'Adjoint à la Maire délégué  
au Développement Durable,**

**Quentin DUFOUR**



**La Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté  
d'agglomération Val Parisis,**

**Marie-José BEAULANDE**

Transmise et reçue au contrôle de légalité, le :

Publiée le :

Exécutoire le :

Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication

Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise  
(articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).

<input type="checkbox"/> Valérie <b>POULIQUEN</b> Cheffe Secrétariat Général	<input type="checkbox"/> Arnaud <b>AGNONA</b> Directeur DAGAJ
<input type="checkbox"/> Karima <b>BENTOUT</b> DGA Ressources	<input type="checkbox"/> Lylian <b>SÉNÉCHAL</b> Directeur Général des Services

Accusé de réception en préfecture  
095-219502036-20240703-DEL2024-105-DE  
Date de réception préfecture : 16/07/2024